



Avis de la Municipalité

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 26 septembre 2018, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur René Piller, a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°07/18 et d'accorder un crédit de CHF 58'000.- pour le remplacement du tracteur et de l'épareuse du service des routes et de la voirie ;
- d'accepter le préavis municipal n°08/18 tel qu'amendé et de modifier la convention intercommunale de la STEP Vidy ;
- d'accepter le préavis municipal n°09/18 et d'accorder un crédit de CHF 381'000.- pour la réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 9 « Bois/Villars ».

Le Secrétaire:

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the name N. Ray.

N. Ray

Saint-Sulpice, le 27 septembre 2018